



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC2025-059
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Signature de l'avenant n°07-05 - Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°7 – Menuiseries intérieures – Mobiliers – Agencement – Signalétique

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 alinéa 4 donnant délégation à Monsieur le Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et services, à 100 000 € HT et s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
Vu la délibération du Conseil municipal n°12-24 en date du 20 février 2024 portant attribution du marché de travaux pour le lot n°7 – Menuiseries intérieures – Mobiliers – Agencement – Signalétique dans le cadre de la construction d'un équipement de la petite enfance,

Considérant qu'afin d'assurer une cohérence fonctionnelle du système, la fourniture et la pose de ventouses électromagnétiques et de verrous électroniques sur quatre portes supplémentaires est nécessaire,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°07-05 avec l'entreprise CROIXMARIE située à Saint-Jean-de-Braye (45), prévoyant une plus-value à hauteur de 7 229,16€ HT, soit une évolution de 4,52% du montant du marché.

Article 2 : D'indiquer que le nouveau montant total du marché s'établit à 167 015,90€ HT.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 12 juin 2025

Le Maire
Laurent BAUDE



Transmission et réception en préfecture le : **19 JUIN 2025**

Publication numérique le : **19 JUIN 2025**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
-date de sa publication et/ou de sa notification

AAPC n°2023-002

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille

LOT 7 – Menuiseries intérieures – Mobilier – Agencement - Signalétique

AVENANT N°07-05

A - Identification de l'acheteur

Mairie de SEMOY

20 place François Mitterrand 45400 SEMOY
Représentant légal : Laurent BAUDE, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

CROIXMARIE

40 rue des frères Lumière
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - LOT 7 – Menuiseries intérieures – Mobilier – Agencement – Signalétique

■ Date de la notification du marché public : 21/02/2024

■ Durée d'exécution du marché public : 16 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 148 455,78€
- Montant TTC : 178 146,94€

■ Montant du marché suite à l'avenant n°07-04 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 159 786,74€
- Montant TTC : 191 744,09€

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Mise en œuvre de ventouses électromagnétiques et de verrous électroniques pour quatre nouvelles portes pour assurer une cohérence fonctionnelle du système de contrôles d'accès.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 7 229,16€
- Montant TTC : 8 674,99€
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,52%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 167 015,90€
- Montant TTC : 200 419,08€

E - Signature du titulaire du marché public

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le

ID : 045-214503088-20250612-DEC2025_059-CC



Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. Erwan CROIXMARIE Président de la SAS CROIXMARIE	SAINT JEAN DE BRAYE 19/06/2025	 CROIXMARIE SAS SAS au Capital de 677 000 € 40 Rue des Frères Lumière 45800 ST JEAN DE BRAYE Tel. 02 38 86 10 60 - Fax 02 38 86 52 17 Siret 410 130 637 00029 - APE 4332A

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**Pour l'Etat et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : SEMOY, le 12/06/2025

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*Le Maire,
Laurent BAUDE

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

